AÏN-DEFLA

Une fillette mordue par un chien errant à Khemis Miliana

C'est en se rendant, mardi matin, au centre d'examen, situé dans le quartier Dardara, pour passer les épreuves de passage en classe de 6e, qu'une fillette a été mordue par un de ces chiens errants qui pullulent en ville.

La fillette F. D., âgée de 11 ans, est arrivée en pleurs au centre d'examen, choquée, la cuisse droite blessée, avec une plaie sanguinolente. Celle-ci sera immédiatement prise en charge par le corps enseignant du centre et évacuée vers les UMC de l'hôpital situé non loin de là. La blessure a été soignée mais l'hôpital ne disposait plus de vaccin antirabique. La pauvre petite est alors ramenée au centre d'examen pour ne pas rater les épreuves. Un des responsables du centre d'examen, craignant que le chien soit enragé, s'est mis en quête d'une dose de vaccin auprès d'autres structures sanitaires. D'abord à la polyclinique toute proche puis au centre de prévention. En vain. Et pour cause, un agent était en déplacement à l'Institut Pasteur d'Alger pour en ramener.

Heureusement qu'au niveau de l'hôpital de Miliana le produit était disponible et la fillette a pu être vaccinée vers midi. Il faut signaler que ces chiens errants sont devenus un véritable fléau qui menace les habitants, surtout les enfants et les personnes âgées. Beaucoup de citoyens qui quittent très tôt leurs domiciles doivent s'armer de bâtons ou de pierres. Dans la journée, ces animaux sont partout, circulant entre les étals du marché, devant les boucheries et marchands de poisson, ou couchés sur les marches d'escalier de la poste centrale, étalés sur le gazon des ronds-points, étendus dans les caniveaux à la recherche de quelque fraîcheur devant les édifices publics. Un chauffeur de taxi nous dit : «J'ai vu ce matin une meute de plus d'une vingtaine de chiens au centre-ville, ils se sont même lancés à notre poursuite.» Dans la même journée de mardi, un cas suspect d'une vache atteinte de rage a été signalé dans la commune de Oued Chorfa (daïra de Djendel) et plusieurs personnes ont voulu vainement se faire vacciner.

Au niveau des services concernés de l'APC, on déclare qu'«on ne dispose pas de munitions pour pouvoir organiser l'abattage». Selon d'autres sources non moins officielles, «les munitions sont disponibles». Qui croire alors ? Qui va se charger d'appliquer les règles d'hygiène à même de protéger les citoyens contre ce grave danger que représentent ces bêtes, vecteurs de maladies, dont la rage, qui peut entraîner la mort dans des conditions les plus atroces comme chacun le sait, si les mesures thérapeutiques ne sont pas appliquées dans des délais rapides. Que dire alors quand le ministre de la Santé, en visite récemment après les élections législatives, déclare : «Nous avons importé plus de 3 millions de dollars de vaccins et qui sont disponibles partout, même à Adrar. Je l'ai vérifié moi-même.»

Pour expliquer ces ruptures d'approvisionnement en vaccins, nous apprenons de sources concordantes que les quantités reçues sont bien en deçà des besoins surtout que souvent le nombre de morsures dépasse la dizaine par jour parce qu'il faut non seulement vacciner la personne blessée à raison d'un coffret par individu (un coffret pour tout le traitement) mordu mais aussi vacciner les personnes ayant été en contact du blessé ou de l'animal suspect.

Les morsures de chiens errants n'ont pas lieu qu'à Khemis-Miliana, hélas. Des informations parvenant de plusieurs communes font état de nombreux cas. Cela n'empêche pas que certaines communes veillent à la santé de leurs administrés et procèdent à des battues régulièrement, tel le cas de Miliana où rien que dans la nuit de mardi à mercredi, une douzaine de chiens ont été abattus. Cependant, on signalera ici que l'information officielle reflétant les statistiques crédibles nous est inaccessible, détenue par un service qui en fait un secret «un secret-défense». Le responsable en faisant cette rétention de l'information a-t-il peur ? Si oui, de qui et pourquoi ? Qui veut-on couvrir ? Le laisser-aller de certains responsables locaux ou l'incompétence d'autres à gérer la sécurité la plus élémentaire des citoyens ? Toutes nos tentatives pour contacter le responsable du service de la prévention au niveau de la direction de la santé se sont avérées infructueuses.

«En réunion», nous répond-on. Cependant, au milieu de l'après- midi de mardi, l'agent dépêché a l'Institut Pasteur rentre avec un quota de vaccins qui a été immédiatement dispatché sur les unités sanitaires.

A la fin des épreuves, un médecin qui attendait la fillette l'a réexaminée et pris en charge son cas pour prendre le relais thérapeutique entamé par le médecin de la polyclinique de Miliana. Tout comme il a mené une enquête auprès de la famille de la victime et du propriétaire du chien, un voisin, qui a reconnu : «C'est vrai, mon chien est très agressif, il n'est pas vacciné, et il agresse même la maîtresse de maison dès qu'elle change de tenue vestimentaire.» A la question de savoir pourquoi ce chien est-il laissé en liberté, le propriétaire répond : «Il saute le mur de clôture de l'habitation.»

On signalera aussi que ces meutes sont utilisées par les gérants des parkings, des chiens qu'ils ne nourrissent même pas mais qu'ils mettent à l'abri lors des rares battues. «Une main d'œuvre gratuite en somme, c'est mieux que d'employer des gardiens qu'il faut payer.»

Karim O.

Accident mortel sur l'autoroute à El-Attaf

Cet nième drame de la route a eu lieu mercredi en milieu de matinée, vers 10h, au niveau de la Bocca El-Hedjadj, dans la commune de Tiberkanine, à 15 km au sud d'El-Attaf.

Une collision entre une camionnette Toyota et un véhicule utilitaire Hilux, roulant vers l'ouest, s'est soldée par la mort d'un bébé de 15 mois tué sur le coup dont la maman est sortie indemne mais choquée tandis qu'une autre femme, âgée de 67 ans, souffre de plusieurs traumatismes jugés sévères. Les 3 victimes ont été évacuées à l'hôpital de Sidi Bouabida par les éléments de la Protection civile.

K. O.

Un jeune homme tué par un train

Mardi, en fin d'après-midi, à 18h50, le train autorail 1085, faisant la liaison Alger-Chlef, roulant à la vitesse de 220 km/h, a touché un jeune adolescent de 16 ans, le jeune C. Dilali, demeurant à la cité des 300-Logements située à l'entrée ouest de Aïn-Defla. Au moment de l'accident, le jeune garçon était en compagnie d'un de ses amis et devaient tous les deux passer l'examen du BEM.

Selon les informations que nous avons pu recueillir auprès de diverses sources, les deux adolescents se trouvaient tout près de la voie ferrée, à un endroit situé entre le centre équestre et le nouveau centre commercial Cevital. Toujours selon ces sources, le défunt a été seulement frôlé par le train qui l'a projeté sur l'autre voie et il serait tombé sur la tête sur les rails ce qui aurait causé une hémorragie interne.

Les éléments de la Protection civile, après les constats d'usage effectués par les policiers, ont transporté la dépouille à la morgue de l'hôpital Makour-Hamou de Aïn-Defla. Une enquête a été ordonnée par le parquet pour déterminer les circonstances précises qui ont prévalu à ce drame.

K. O.

Une personne se noie dans le barrage de Ouled Mellouk

Le drame a eu lieu mardi en milieu d'après-midi, au niveau du barrage de Ouled Mellouk, dans la daïra de Rouina, dans la partie relevant de la commune de Zedine. La noyade a été signalée vers 16h. Des hommes-grenouilles de l'unité d'intervention de la Protection civile de Aïn-Defla sont intervenus sur les lieux et ont mis plus d'une heure pour repêcher le corps du noyé. Il s'agit de Kermah Hakim, 33 ans. Sa dépouille a été transportée à la morgue de l'hôpital de Sidi- Bouabida d'El-Attaf. Selon les services concernés, il s'agit là du 4e cas de noyade dans divers plans d'eau de la wilaya depuis le début de l'année 2012 alors que la saison estivale n'a pas encore débuté. Durant l'année 2011, les services de la Protection civile sont intervenu 20 fois et dénombré 20 décès.

K. O.

Démantèlement d'une bande de trafiquants de documents administratifs

Agissant sur la base de renseignements faisant état d'un commerce de faux documents, en l'occurrence des cartes grises et des permis de conduire, les élément de la BMPJ de la Sûreté de daïra de Khemis-Miliana ont entamé une enquête approfondie qui a permis, dans un premier temps, l'interpellation d'un individu, un repris de justice âgé de 49 ans demeurant à Remchi, dans la wilaya de Tlemcen, en possession d'une fausse carte grise et d'un faux permis de conduire.

L'interrogatoire a conduit les enquêteurs à l'identification de 4 autres membres de la bande demeurant à Oran où les policiers locaux, forts d'une commission rogatoire, ont effectué le déplacement dans la capitale de l'Ouest où ils ont été interpellés. Les 5 éléments de ce réseau de faussaires ont été présentés au juge d'instruction près le tribunal de Khemis-Miliana.

Accusés de faux et usage de faux à des fins lucratives, ils ont été placés en détention préventive.

K. O.

SÉTIF

Une bande de malfaiteurs sous les verrous

Les services de la Sûreté de wilaya de Sétif ont réussi à mettre fin aux agissements d'une dangereuse bande de malfaiteurs spécialisée dans le vol de bétail qui écumait certaines wilayas de l'Est.

Les faits remontent au 27 mai dernier quand des informations, parvenues à la Sûreté de daïra de Hammam Sokhna, faisaiennt état de la présence d'un véhicule inconnu dans la localité, une Hyundai de couleur noire avec à son bord des individus suspects. Sur ce, les policiers de la Sûreté vont mettre en place un dispositif afin de neutraliser la voiture. Cette dernière sera repérée vers minuit près du siège de la daïra de Hammam Sokhna.

Après vérification de l'identité des quatre occupants, il s'est avéré que deux d'entre eux étaient des repris de justice.

Une fouille corporelle fut donc nécessaire, ce qui a permis de découvrir en leur possession plusieurs armes blanches, des bas utilisées en tant que masque pour dissimuler leur visage et un pistolet à impulsion électrique.

Embarqués au siège de la Sûreté de daïra, les quatre individus seront soumis à plusieurs interrogatoires. Leurs déclarations non concordantes, les armes trouvées en leur possession, leur présence inexpliquée et le fait que deux d'entre eux étaient des repris de justice et connus des services de police font qu'ils soient vite suspectés par les éléments de la police judiciaire de fomenter des actes de vols et d'agressions ou de les avoir déjà commis. En effet, après vérification, les policiers font alors le rapprochement avec une affaire de vol d'un quadragénaire agressé par six individus et qui remonte au 26 mars dernier. La victime, délestée de huit têtes de bovins et sérieusement amochée, avait séjourné trois jours à l'hôpital. Elle s'en est sortie avec une incapacité de travail de trente jours.

Convoqué au poste de police, le plaignant reconnaîtra deux de ses agresseurs. Voulant approfondir davantage leur enquête, la police prendra attache avec les services de la gendarmerie de quelques wilayas de l'Est susceptibles de recenser les affaires de vol de bétail avec agression et de convoquer les victimes pour des éventuelles identifications de leurs agresseurs. Sur ce, plusieurs victimes ont facilement identifié les personnes appréhendées d'être leurs agresseurs et de les avoir délestées de leurs argent, bijoux et bétail.Présentés au parquet, les quatre individus, l'un originaire de Hammam Sokhna, l'autre d'Oum Laâdjoul, et les deux derniers de Constantine, ont été placés sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur pour association de malfaiteurs, vols et agressions, et port d'armes prohibées. Ils seront écroués à la maison d'arrêt de Sétif en attendant leur comparution devant la juridiction compétente pour y être jugés.

Imed Sellami